



**Association pour le développement de l'éducation en Afrique**

**Biennale de l'éducation en Afrique  
(Libreville, Gabon, 27-31 mars 2006)**

**Programmes d'alphabétisation efficaces**

**Session parallèle A-4**

**Mobilisation de ressources et  
développement de capacités :  
rendre les programmes  
plus coût-efficaces**

---

**Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle  
par le FONAENF au Burkina Faso  
- Etude de cas -**

---

*par*  
*Dr Alice TIENDREBEOGO-KABORET, DG FONAENF*  
*M. Cora Mathias BATABLE, Consultant/Formateur*

**Document de travail  
en cours d'élaboration**

**NE PAS DIFFUSER**

**DOC A-4.2**

Ce document a été préparé par l'ADEA pour sa biennale (Libreville, Gabon, 27-31 mars 2006). Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont ceux de(s) (l')auteur(s) et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à ses membres, aux organisations qui lui sont affiliées ou à toute personne agissant au nom de l'ADEA.

Le document est un document de travail en cours d'élaboration. Il a été préparé pour servir de base aux discussions de la biennale de l'ADEA et ne doit en aucun cas être diffusé dans son état actuel et à d'autres fins.

**© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) – 2006**

**Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)**

Institut international de planification de l'éducation

7-9 rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél. : +33(0)1 45 03 77 57

Fax : +33(0)1 45 03 39 65

adea@iiep.unesco.org

Site web : [www.ADEAnet.org](http://www.ADEAnet.org)

## Table des matières

<b>Abbréviations.....</b>	<b>4</b>
<b>1. ABREGE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>6</b>
<b>3.INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>4. CONTEXTE DE CRÉATION ET OBJECTIFS DU FONAENF.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Mission et objectifs du FONAENF .....</b>	<b>13</b>
6.1. Les axes stratégiques 2006-2015 du FONAENF .....	14
6.2. Les domaines d'intervention du FONAENF.....	15
<b>7 . Le Statut, l'organisation et le fonctionnement du FONAENF .....</b>	<b>15</b>
7.1. Les instances et structures de décision et de pilotage du FOANENF.....	16
7.2. Les modalités de fonctionnement et de gestion .....	18
<b>8. acquis et résultats du FONAENF de 2002 à 2005.....</b>	<b>20</b>
8.1. Les acquis au niveau des apprentissages du point de vue quantitatif et qualitatif .....	20
8.2. Les acquis au niveau du financement EN FRANCS CFA .....	21
8.3. Les coûts unitaires des appuis du FONAENF.....	21
84.-Commentaire sur les résultats quantitatifs .....	21
8.5. Les acquis au niveau du partenariat .....	22
<b>9. Analyse de l'expérience du FONAENF et de la problématique de la qualité en AENF .....</b>	<b>22</b>
9.1. Les facteurs favorables.....	22
9.2. Les facteurs limitant des interventions du FONAENF .....	23
9.3. La conception de la qualité de l'AENF selon le FONAENF .....	23
9.5. Les mesures entreprises pour stimuler la qualité des programmes d'AENF appuyés par le FONAENF.....	24
9.6. Leçons apprises ET DEFIS .....	25
<b>10. Conclusion.....</b>	<b>26</b>
Bibliographie.....	28

## ABREVIATIONS

<b>APESS :</b>	Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel
<b>A3F :</b>	Apprendre le Français Fondamental et Fonctionnel
<b>ADEA :</b>	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
<b>AENF :</b>	Alphabétisation et Éducation Non Formelle
<b>AG :</b>	Assemblée Générale
<b>AI :</b>	Alphabétisation Initiale
<b>BM :</b>	Banque Mondiale
<b>CA :</b>	Conseil d'Administration
<b>CEB :</b>	Circonscription d'Enseignement de Base
<b>CEBNF :</b>	Centre d'Éducation de Base
<b>CNF :</b>	Comité National de Financement
<b>CPAF :</b>	Centre Permanent D4 Alphabétisation et de Formation
<b>CPF :</b>	Confédération Paysanne du Faso
<b>CPF :</b>	Comité provincial de Financement
<b>CRF :</b>	Comité Régional de Financement
<b>DG/CRIF :</b>	Direction Générale des Centre de Recherche et d'Innovation en Éducation et Formation
<b>DGAENF :</b>	Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle
<b>DPEBA :</b>	Direction Provinciale de l'Alphabétisation et de l'Éducation de Base
<b>DREBA :</b>	Direction Régionale de l'Alphabétisation et de l'Éducation de Base
<b>EPT :</b>	Éducation Pour Tous
<b>EPT/PA :</b>	Éducation Pour Tous /Procédure Accélérée
<b>FCB :</b>	Formation Complémentaire de Base
<b>FDC :</b>	Fondation Pour Le Développement Communautaire
<b>FENOP :</b>	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
<b>FONAENF :</b>	Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
<b>FTS :</b>	Formation Technique Spécifique
<b>FUGN :</b>	Fédération des Groupements Naam
<b>MARP :</b>	Méthode Accélérée de Recherche Participative
<b>MEBA :</b>	Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation
<b>OIG :</b>	Organisation Inter Gouvernementale
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSEO :</b>	Organisation Suisse d'Entre aide Ouvrière
<b>PDDEB :</b>	Programme Décennal de Développement de l'Éducation de Base
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE :</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financier
<b>SA :</b>	Société Anonyme
<b>SARL :</b>	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
<b>SCR :</b>	Structure Collaboratrice de Renforcement des Capacités

## 1. ABREGE

1. Les défis du Burkina Faso demeurent essentiellement la réduction de la pauvreté et l'éradication de l'analphabétisme. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2003) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Burkina Faso à la 173<sup>ème</sup> place sur 175 pays. Malgré des performances macro économiques, le déficit social est réel et se traduit dans le domaine de l'éducation par un fort taux d'analphabétisme. Il s'agit d'un des nombreux maux qui entravent le développement du pays et maintiennent près de la moitié de la population dans la pauvreté absolue. Les enjeux du développement du pays s'articulent donc autour de l'accès à l'information et à la formation de qualité pour les adultes, particulièrement pour les femmes.
2. Face aux énormes difficultés que connaît le système éducatif burkinabé, l'éducation non formelle apparaît comme une alternative incontournable. Les politiques éducatives reconnaissent désormais que l'éducation des adultes a une influence positive sur la scolarisation des enfants. Pendant longtemps, l'État y a consacré moins de 1% du budget alloué à l'éducation nationale. Aujourd'hui, l'éducation non formelle est considérée comme une priorité. Aussi le gouvernement du Burkina Faso a pris diverses mesures institutionnelles et stratégiques pour assurer une éducation de base et une alphabétisation de qualité.
3. Le Burkina Faso a procédé à un état des lieux de son système éducatif formel et non formel qui a permis l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) adopté en 1999. Les ambitions majeures de ce programme décennal sont l'accroissement du taux brut de scolarisation à 70% en 2010 et de celui du taux d'alphabétisation de la population globale de 15 ans et plus à 40% en 2015, quelque soit la langue d'instruction.
4. Sur le plan institutionnel, l'intégration de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF) dans le dispositif éducatif national s'est traduite par la création d'un cabinet délégué à l'alphabétisation et à l'AENF aux côtés des autres directions générales du Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation (MEBA).
5. Des opérations d'alphabétisation ont permis une reconnaissance de l'alphabétisation comme un puissant moyen de mobilisation sociale et de développement. Toutefois, le financement a toujours limité l'expansion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF). C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la création d'un Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FONAENF) en 2002.
6. Au cours du Forum national de 1999, la stratégie du faire-faire a été adoptée, permettant à l'état et à ses partenaires en AENF de se répartir les rôles fonctionnelles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) devant permettre l'application à grande échelle de la stratégie du faire-faire sur l'ensemble du territoire national.
7. La présente étude de cas est structurée de la manière suivante :
  - La description du contexte de création du FONAENF ;
  - Les motifs, les missions, les valeurs, les finalités, les objectifs du FONAENF;
  - Les statuts, l'organisation, le fonctionnement et les rôles des différents acteurs et partenaires ;
  - Les acquis et les résultats du FONAENF de 2002 à 2005 ;
  - L'analyse de l'expérience du FONAENF et de la problématique de la qualité en AENF

## 2. RESUME EXECUTIF

8. Les défis du Burkina Faso demeurent essentiellement la réduction de la pauvreté et l'éradication de l'analphabétisme. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2003) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Burkina Faso à la 173<sup>ème</sup> place sur 175 pays. Malgré des performances macro économiques, le déficit social est réel et se traduit dans le domaine de l'éducation par un fort taux d'analphabétisme. Il s'agit d'un des nombreux maux qui entravent le développement du pays et maintiennent près de la moitié de la population dans la pauvreté absolue. Les enjeux de développement du pays s'articulent donc autour de l'accès à l'information et à la formation de qualité pour les adultes, particulièrement pour les femmes. En effet, les inégalités entre sexes augmentent au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle de pauvreté ; le taux d'alphabétisation est corrélé positivement au niveau de vie. Au rythme de l'évolution actuelle, le taux d'alphabétisation se situerait à 40% seulement en 2030 et non pas en 2010 comme le prévoit les Objectifs du millenium
9. Face aux énormes difficultés que connaît le système éducatif burkinabé, l'éducation non formelle apparaît comme une alternative incontournable. Les politiques éducatives reconnaissent désormais que l'éducation des adultes a une influence positive sur la scolarisation des enfants. Pendant longtemps, l'État y a consacré moins de 1% du budget alloué à l'éducation nationale. Aujourd'hui, l'éducation non formelle est considérée comme une priorité. Aussi le gouvernement du Burkina Faso a pris diverses mesures institutionnelles et stratégiques pour assurer une éducation de base et une alphabétisation de qualité.
10. Des opérations d'alphabétisation ont permis une certaine reconnaissance de l'alphabétisation comme un puissant moyen de mobilisation sociale et de développement. Toutefois, le financement a toujours limité l'expansion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF). C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la création d'un Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FONAENF) en 2002.
11. Le Burkina Faso a procédé à un état des lieux de son système éducatif formel et non formel qui a permis l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) adopté en 1999. Les ambitions majeures de ce programme décennal sont l'accroissement du taux brut de scolarisation à 70% en 2010 et de celui du taux d'alphabétisation de la population globale de 15 ans et plus à 40% en 2015, quelque soit la langue d'instruction.
12. En adoptant le PDDEB en 1999, les autorités du Burkina Faso ont réaffirmé le caractère prioritaire accordé à l'éducation de base depuis la promulgation de la loi d'orientation de l'éducation en 1996 : l'éducation non formelle est la troisième composante majeure du PDDEB. Sur le plan institutionnel, l'intégration de l'AENF dans le dispositif éducatif national s'est traduite par la création d'un cabinet délégué à l'alphabétisation et de directions générales chargées de l'AENF aux côtés des autres directions générales du Ministère de l'enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA).
13. Afin de relever les défis liés à l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le Burkina Faso a organisé des concertations par exemple, le Forum national sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle (1999) pour réfléchir sur quatre questions fondamentales à savoir :
  - Comment mobiliser des ressources additionnelles pour financer l'alphabétisation face à l'insuffisance des moyens financiers de l'état ?
  - Quelle stratégie adopter pour que chaque acteur remplisse effectivement son rôle dans le développement de l'AENF ?
  - Quelle alphabétisation et quelle éducation non formelle promouvoir comme facteur de lutte contre la pauvreté ?

- Quelle dynamique partenariale construire pour la mise en œuvre des activités de l'AENF ?
14. Au cours du Forum national de 1999, la stratégie du faire-faire a été adoptée, permettant à l'état et à ses partenaires en AENF de se répartir les rôles fonctionnels dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) devant permettre l'application à grande échelle de la stratégie du faire-faire sur l'ensemble du territoire national.
15. Les facteurs déterminants ayant permis la création du FONAEF sont :
- La volonté politique manifestée par les plus hautes autorités d'avoir un fonds spécifique pour le financement des activités d'AENF ;
  - L'engagement et le consensus des Partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans le sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
  - L'existence d'un programme d'alphabétisation de la coopération Suisse ;
  - L'expérience accumulée par la dynamique associative au Burkina Faso.
16. La mission du FONAEF est donc de contribuer, par l'AENF, à accélérer l'atteinte des objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) au Burkina Faso. Le FONAEF souhaite contribuer à l'édification d'une société éprise de justice et de paix où toutes les composantes concourent à l'effectivité des droits humains fondamentaux et à la promotion d'un développement local durable. Les valeurs retenues par le FONAEF sont : l'équité, la qualité, l'utilité, la responsabilité. Les objectifs déclarés du FONAEF à sa création sont :
- Recueillir et gérer les contributions de l'État et des partenaires publics et privés pour financer l'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
  - Encourager l'État et les partenaires au développement à renforcer leurs contributions financières en faveur de l'éducation non formelle ;
  - Élargir la base des sources de financement de l'éducation non formelle afin de recueillir de nouvelles ressources financières auprès de nouveaux partenaires ;
  - Renforcer les capacités d'intervention dans le domaine de l'éducation non formelle en accordant des subventions conformément aux critères arrêtés dans les manuels de procédures ;
  - Adopter de nouvelles formes de financement de l'éducation non formelle qui favorisent les couches sociales défavorisées.
17. Le principe fondamental qui oriente les actions et le fonctionnement du FONAEF est la stratégie du faire-faire qui exige le partage et la définition claire des rôles des différents acteurs notamment l'état, les collectivités locales, les Partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile (secteur privé, associations et organisations non gouvernementales chargées de programmes d'alphabétisation).
18. Le FONAEF est une association régie par la loi N°1092ADP du 15 décembre 1992 portant sur la liberté d'association. Il dispose d'un récépissé de reconnaissance N°2002-233 MATD/SG/DGAT/DLPAP du 25 juin 2002. La particularité de son statut est due au fait que l'état soit membre au même titre que les autres acteurs : les opérateurs, les PTF, le secteur privé qui se retrouvent à tous les niveaux des organes (Assemblée Général, Conseil d'Administration, Comité National de Financement, Comité Régionaux et Provinciaux de Financement), garantissant ainsi l'équité. La forme associative permet au FONAEF d'échapper aux pressions d'ordre politique et/ou morale. Cela permet de garantir une certaine stabilité au niveau de l'équipe dirigeante et de renforcer une culture de concertation permanente conduisant à des prises de décisions consensuelles entre toutes les parties prenantes. Les responsables du FONAEF sont soumis à obtenir des résultats et à rendre compte de la gestion des ressources.
19. Le FONAEF jouit donc d'une autonomie financière et de gestion permettant souplesse et célérité dans les interventions du Fonds ; d'un outil commun de financement regroupant les différents

acteurs cités plus haut, et d'un statut d'association d'utilité publique lui conférant certaines prérogatives ainsi que des avantages fiscaux non négligeables. Il permet aussi à des personnes physiques et morales de s'associer pour exercer une activité à but non lucratif dans un cadre officiellement reconnu.

20. L'analyse qualitative de l'expérience du FONAEF révèle les éléments suivants :

- Une expansion très rapide des effectifs de l'AENF du fait de l'existence du FONAEF. En effet, le nombre d'alphabétisés des centres appuyés par le FONAEF est passé de 7 863 en 2002/2003 à 22 022 en 2003/2004 puis à 33 997 en 2004/2005 ;
- Les appuis du FONAEF ont permis la mise en oeuvre à l'échelle réelle de la stratégie du faire-faire;
- Le nombre des opérateurs et opératrices en alphabétisation bénéficiaires de l'appui du FONAEF a augmenté ;
- Les requêtes retenues étaient de 91 en 2002-2003, et de 239 dossiers en 2004-2005 ;
- L'existence d'un ministère délégué ainsi que des directions générales pour la promotion de l'AENF ;
- Les financements mobilisés par le FONAEF sont passés de 1 396 067 980 Francs CFA en 2003 à 2 865 906 470 Francs CFA en 2004 ;
- La mise en oeuvre du FONAEF a suscité un dynamisme au niveau des opérateurs et a favorisé le renforcement de leur capacité institutionnelle.

22. Le comité national de financement a constaté une non-maîtrise des dossiers de requête et des critères de sélection par certains membres, surtout au niveau provincial et régional. De même, on note un manque de rigueur dans la sélection des dossiers. Le manque d'organisation et/ou l'absence de rigueur dans le choix des opérateurs entraîne des pertes de temps lors de l'appréciation des dossiers de requêtes. En effet, les comités de financement ne disposent pas de guide d'appréciation de requêtes. D'autres part, les critères de sélection du FONAEF ne sont pas à la portée de tous les opérateurs, notamment de ceux émergents.

23. Du point de vue des modalités d'intervention, des réflexions sont en cours mais le Fonds ne dispose pas actuellement de mécanismes permettant de prendre en charge la tranche d'âge entre 9 et 14 ans. En ce qui concerne la qualité de l'AENF, on peut citer les critères et les conditions suivants adoptés par le FONAEF :

- Les opérateurs/trices doivent être capables de faire l'analyse du milieu et des besoins en renforcement des capacités des communautés et des apprenants, ceci afin de planifier et de gérer les activités relatives à l'AENF;
- L'articulation entre les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle avec les autres initiatives du financement du développement (Fonds locaux de développement, microfinances) pour assurer une valorisation des acquis des formations, surtout les Formations techniques spécifiques (FTS) dans le champ du développement local durable;
- La prise en compte des innovations qui contribuent à la recherche de la qualité;
- La nécessité de disposer d'une masse critique de cadres en AENF (chercheurs, cadres supérieurs, alphabétiseurs);
- La nécessité de développer les capacités des acteurs en suivi/évaluation pour l'opérationnalisation du mécanisme de suivi/évaluation proposé par le FONAEF;
- La disponibilité de normes et de référentiels acceptés par tous les acteurs et effectivement appliqués dans le cadre des interventions;
- La disqualification des opérateurs dont les taux de déperdition sont supérieurs à 40%;
- Dans le cadre du processus pédagogique, les orientations et les principes des nouveaux curricula du non formel à savoir, les 300 heures en soixante jours sont pris en compte.



24. Afin d'assurer la qualité et l'efficacité des programmes, le FONAENF prévoit des interventions stratégiques telles que :
- le renforcement des capacités d'interventions des opérateurs traditionnels;
  - l'appui du FONAENF à l'émergence de nouveaux opérateurs dans les localités où leur nombre est insuffisant;
  - le renforcement des effectifs des agents dans les Circonscriptions d'enseignement de base (CEB), les Directions provinciales de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DREBA), (DPEBA), les Directions régionales de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DREBA) et les directions centrales chargées de l'AENF
25. L'amélioration de la qualité se fera à travers l'encadrement et la formation initiale des éducateurs de base; la promotion de la recherche et des innovations en matière d'AENF que conduisent les institutions ressources. Le FONAENF développera et diffusera des outils pédagogiques en partenariat avec structures les étatiques, les institutions ressources et les chercheurs en AENF. L'amélioration de la qualité de l'offre de formation devrait se traduire entre autres par une augmentation du taux de transition des apprenants en Alphabétisation Initiale (AI) vers la Formation Complémentaire de Base (FCB) de 50% actuellement à 70% en 2015, ainsi que d'une baisse du taux de déperdition (abandon, redoublement, etc.) des apprenants en FCB.
26. Le renforcement des capacités des acteurs de l'AENF se fait à travers des sessions de formations en planification et en suivi-évaluation des agents du FONAENF, des opérateurs, des agents de l'État; ainsi qu'à travers des cadres de rencontres formels et informels (cadre de concertation, forum, etc.).
27. La mise en opération des activités du FONAENF a montré la nécessité de développer de manière consensuelle, la vision stratégique du FONAENF et de ses partenaires sur l'AENF. D'où le processus d'élaboration d'un plan stratégique à moyen et long terme (2006 – 2015).
28. Il y a également obligation de rendre disponibles des documents didactiques en AENF pour assurer la qualité des activités d'AENF ; ainsi que de renforcer les capacités des acteurs de terrain (opérateurs, services techniques des DPEBA) en gestion financière et comptable, en suivi – évaluation des activités, en analyse et sélection des requêtes de financement etc. afin de permettre aux divers acteurs d'exécuter avec compétence leur tâche dans le cadre de la stratégie du faire-faire.
28. Le FONAENF a été un instrument performant de mise en œuvre de la stratégie du faire-faire et de construction d'une dynamique partenariale pour l'expansion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

### 3.INTRODUCTION

29. Les défis du Burkina Faso demeurent essentiellement la réduction de la pauvreté et l'éradication de l'analphabétisme. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2003) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Burkina Faso à la 173<sup>ème</sup> place sur 175 pays. Malgré des performances macro économiques, le déficit social est réel et se traduit dans le domaine de l'éducation par un fort taux d'analphabétisme. Il s'agit d'un des nombreux maux qui entravent le développement du pays et maintiennent près de la moitié de la population dans la pauvreté absolue. Les enjeux du développement du pays s'articulent donc autour de l'accès à l'information et à la formation de qualité pour les adultes, particulièrement pour les femmes qui constituent 54% de la population active et la très grande majorité de la main d'œuvre agricole. En effet, les inégalités entre sexes augmentent au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle de pauvreté ; le taux d'alphabétisation est corrélé positivement au niveau de vie. Au rythme de l'évolution actuelle, le taux d'alphabétisation se situerait à 40% seulement en 2030 et non pas en 2010 comme le prévoit les Objectifs du millenium. Le taux d'alphabétisation des plus pauvres est quatre fois plus faible (11,2%) que celui des plus riches (42,1%) : les hommes les plus pauvres sont beaucoup moins alphabétisés que les plus riches (49,8%). Cet écart est plus prononcé entre les femmes les plus pauvres (6,3%) et les plus riches (34,5%).
30. Face aux énormes difficultés que connaît le système éducatif burkinabé, l'éducation non formelle apparaît comme une alternative incontournable. Les politiques éducatives reconnaissent désormais que l'éducation des adultes a une influence positive sur la scolarisation des enfants. Pendant longtemps, l'État y a consacré moins de 1% du budget alloué à l'éducation nationale. Aujourd'hui, l'éducation non formelle est considérée comme une priorité. Aussi le gouvernement du Burkina Faso a pris diverses mesures institutionnelles et stratégiques pour assurer une éducation de base et une alphabétisation de qualité.
31. Des opérations d'alphabétisation ont permis une certaine reconnaissance de l'alphabétisation comme un puissant moyen de mobilisation sociale et de développement. Toutefois, le financement a toujours limité l'expansion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF). C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la création d'un Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FONAENF) en 2002. Ceci a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, au processus de décentralisation et à la professionnalisation des organisations des producteurs à la base.
32. Le Burkina Faso a procédé à un état des lieux de son système éducatif formel et non formel qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) adopté en 1999. Les ambitions majeures de ce programme décennal sont l'accroissement du taux brut de scolarisation à 70% en 2010 et du taux d'alphabétisation de la population globale de 15 ans et plus à 40% en 2015, quelque soit la langue d'instruction.
33. En adoptant le PDDEB en 1999, les autorités du Burkina Faso ont réaffirmé le caractère prioritaire accordé à l'éducation de base depuis la promulgation de la loi d'orientation de l'éducation en 1996 : l'éducation non formelle est la troisième composante majeure du PDDEB. Sur le plan institutionnel, l'intégration de l'AENF dans le dispositif éducatif national s'est traduite par 1) la création d'un cabinet délégué à l'alphabétisation et des directions générales à l'AENF aux cotés des autres directions générales du Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation (MEBA) 2) la prise en compte des statistiques de l'AENF dans les statistiques établies par le MEBA 3) l'élaboration d'une politique éditoriale avec pour objectif de faciliter l'approvisionnement des écoles et des centres de formation en documents didactiques adaptés et en quantité suffisante, et 4) des textes réglementant les cahiers de charges de l'alphabétisation et des normes pour appuyer le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

34. Afin de relever les défis liés à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle, le Burkina Faso a organisé des concertations telles que le Forum national sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle en 1999. Le Forum devait répondre à quatre questions fondamentales à savoir 1) quelle dynamique partenariale construire pour la mise en œuvre des activités de l'AENF ? 2) comment mobiliser des ressources additionnelles pour financer l'alphabétisation face à l'insuffisance des moyens financiers dont l'état dispose pour l'alphabétisation? 3) Quelle stratégie adopter pour que chaque acteur remplisse effectivement son rôle dans le développement de l'AENF ? 4) Quelle alphabétisation et quelle éducation non formelle promouvoir comme facteur de lutte contre la pauvreté ?
35. Au cours du Forum national de 1999, la stratégie du faire-faire, permettant à l'état et à ses partenaires en AENF de se répartir les rôles fonctionnelles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, a été adoptée. Le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) devant permettre l'application à grande échelle de la stratégie du faire-faire sur l'ensemble du territoire national.
36. La création du FONAENF résulte du souci de la mise en œuvre du PDDEB et de la stratégie du faire-faire, du besoin de disposer de financements importants pour financer l'AENF, et de la nécessité de répondre à la demande de plus en plus importante en AENF.
37. Au rythme d'évolution actuelle, il faudrait attendre 2030 pour avoir un taux d'alphabétisation de 40%, et non pas 2010 comme le prévoit les Objectifs du millénaire. En outre, la communauté internationale reconnaît que la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous (EPT) nécessitera un appui financier supplémentaire aux pays et une intensification des efforts d'aide au développement et d'allègement de la dette en faveur de l'éducation de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Ceci afin de dégager un montant de huit milliards de dollars américains par an. Il est donc indispensable que de nouveaux engagements concrets soient pris au niveau financier tant par les gouvernements nationaux que par les donateurs bilatéraux et multilatéraux y compris par la Banque mondiale, ainsi que par les banques régionales, la société civile et les fondations.
38. Le Forum national sur l'alphabétisation de septembre 1999 a fait l'état des lieux et a jeté les bases de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il a surtout établi que la faiblesse des moyens financiers constitue une contrainte à l'expansion de l'AENF au Burkina Faso. C'est dans ce contexte général que se situe la création d'un Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FONAENF) en 2002.

## **4. CONTEXTE DE CRÉATION ET OBJECTIFS DU FONAENF**

39. En matière de politiques et stratégies de développement, plusieurs pays en voie de développement se sont engagés dans l'élaboration et la mise en oeuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays d'Afrique, a procédé à l'élaboration de son premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en 2000 puis à sa révision en 2002. Cette dernière révision a dégagé des priorités incluant l'éducation de base et l'éducation non formelle, leur permettant de bénéficier des financements suite à l'allègement de la dette.
40. La décentralisation entamée depuis 1993, se présente sous l'angle politique comme un approfondissement de la démocratie, accompagné d'une responsabilisation accrue des acteurs locaux dans le choix, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions et stratégies de développement. Ce processus a permis à ce jour la mise en place de 49 conseils élus. La phase suivante du processus, contenue dans la loi de programmation de la décentralisation, prévoit de doter le pays de 300 communes rurales avec chacune d'elle un conseil élu dès février 2006. Le processus de décentralisation au niveau rural et local constitue une opportunité de développement des activités d'AENF pour doter les collectivités rurales de personnes ressources sachant lire, écrire, calculer et capables d'animer des réflexions de groupe de travail ; ainsi que de transcrire les actions de développement retenues par les communautés de base, et d'appuyer l'élaboration des plans de développement locaux.
41. Il s'agira donc pour le FONAENF et ses partenaires d'établir des relations de partenariat avec les représentants de ces collectivités en milieu rural et urbain et de leur expliquer les possibilités que leur offre l'AENF pour les amener à prendre l'initiative de la formation de leurs responsables élus analphabètes et de leurs animateurs locaux.
42. La politique des filières de productions et la mise en place des organisations faitières (Confédération Paysanne du Faso (CPF), Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), Chambre régionale d'Agriculture) résultent d'un besoin de professionnalisation des producteurs. La professionnalisation des producteurs et de leurs organisations est un vaste champ dans lequel le FONAENF et ses partenaires peuvent très utilement contribuer par l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Il s'agira ici également, de prouver ce que l'AENF pourrait apporter à cet objectif de professionnalisation des producteurs et d'établir avec ces organisations et les services techniques de l'administration en charge de leur promotion, un réel partenariat de collaboration.
43. Le Forum national sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle a recommandé la mise en place du Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) en vue de la mise en oeuvre à l'échelle réelle de la stratégie du faire-faire sur l'ensemble du territoire national. Ce qui devait se traduire par la responsabilisation de la société civile dans la mise en oeuvre des activités d'alphabétisation et de formation sur le terrain. En effet, jusqu'alors l'état se chargeait de la recherche de financement; d'ouvrir les centres, de former les animateurs et superviseurs et de les affecter aux centres d'alphabétisation; ainsi que de produire et de distribuer les documents didactiques. En outre, l'état se devait d'assurer le suivi physique, administratif et pédagogique des centres, d'évaluer les apprentissages et de valider les résultats à travers les bilans provinciaux, régionaux et nationaux. Ce monopole n'ayant pas donné des résultats probants, la stratégie du faire-faire a été adoptée par le Forum.

## **5. MISSION ET OBJECTIFS DU FONAENF**

44. L'objectif de mettre en oeuvre à grande l'échelle la stratégie du faire-faire requiert de disposer au plan national d'un outil pour la mobilisation et la gestion des financements. Ceci afin d'appuyer de manière significative, le développement de l'AENF en finançant les opérateurs pour la conduite concrète des activités d'alphabétisation. La mise en oeuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base a contribué à la création du Fonds afin d'assurer le financement du volet non formel du PDDEB. En effet, l'état contribue pour moins de 1 % du budget du MEBA au financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle alors que la lettre de politique éducative du Burkina Faso indique que ce montant devrait atteindre 7 % en 2010, d'où la nécessité d'inciter l'état à consentir un effort. Cela a également été un des motifs de création du FONAENF.
45. Parmi les facteurs déterminant la création du FONAENF, il y a donc eu la volonté politique des plus hautes autorités d'avoir un fonds spécifique pour le financement des activités d'AENF afin de satisfaire la demande de masse pour l'AENF, tout en respectant les engagements souscrits au niveau international dans le cadre de l'éducation pour tous et des Objectifs du millénaire. L'engagement des Partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans le sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle est venu en appui. Le programme d'alphabétisation de la Coopération suisse a aussi favorisé la création du FONAENF de part sa contribution tant sur le plan de l'expérience sur le terrain que sur celui de la réflexion sur l'AENF. Enfin, l'expérience accumulée par la dynamique associative a été déterminante pour la création du FONAENF dans le cadre de la stratégie du faire-faire, car celle-ci nécessite de disposer d'opérateurs confirmés et expérimentés.
46. D'une manière générale, la création du FONAENF répond au besoin de mobiliser d'importants financements pour satisfaire une demande de plus en plus importante dans le domaine de l'AENF expliquée par le poids démographique et la faiblesse du système éducatif formel. Cette mobilisation de financement doit se faire par l'implication de nouvelles sources de financement et par l'identification de nouvelles formes de financement du sous secteur.
47. La mission du FONAENF est de contribuer par l'AENF à accélérer l'atteinte des objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) au Burkina Faso. Les valeurs sont les points de repère et de référence d'une organisation. Il s'agit de l'idéal de développement et de société que le FONAENF voudrait promouvoir avec ses partenaires. Vécues dans le quotidien avec l'ensemble des membres, les valeurs les aident à établir le bilan de leurs actions, à apporter des réponses aux problèmes et à prendre des décisions non contestables. Ces valeurs sont :
- L'équité** qui renvoie à l'idée que l'éducation (formel ou non formel) est un droit pour tous, et que tout demandeur de formation devrait recevoir sans aucune discrimination.
- La qualité** est le garant de la durabilité de l'AENF dans le système éducatif burkinabé. Elle rappelle à tout moment et à tous les intervenants, la nécessité de disposer de personnes ressources qualifiées, de curricula attestés et confirmés. Cette valeur met en exergue la responsabilité de l'administration publique dans la définition des normes et des référentiels pour l'AENF, et le suivi-contrôle de tous les acteurs et des programmes en AENF.
- L'utilité** fait référence aux besoins des apprenants. Elle rappelle que l'AENF doit répondre à un besoin qui manque à l'apprenant dans sa vie quotidienne, soit une mise en pratique par l'apprenant des acquis de connaissances dans ses activités quotidiennes pour le développement social de sa localité et de ses propres activités économiques.
- La responsabilité** transparaît notamment à travers la participation effective de tous les acteurs à une bonne gouvernance. Cela se traduit par une transparence dans la gestion financière, le recrutement et la gestion des ressources humaines; ainsi que dans la mise en place de cadres de concertation, la diffusion périodique des informations et des comptes rendus réguliers des activités.

## 6. STRATEGIES ET DOMAINES D'INTERVENTIONS DU FONAENF

48. Les objectifs déclarés du FONAENF à sa création étaient de recueillir et de gérer les contributions de l'état et des partenaires publics et privés pour financer l'alphabétisation et l'éducation non formelle, et d'encourager l'état et les partenaires au développement à

renforcer leurs contributions financières en faveur de l'éducation non formelle. Le FONAENF a aussi pour but d'élargir les sources de financement de l'éducation non formelle; de renforcer les capacités d'intervention dans le domaine de l'éducation non formelle en accordant des subventions conformément aux critères arrêtés dans les manuels de procédures ; et d'adopter de nouvelles formes de financement de l'éducation non formelle qui favorisent les couches sociales défavorisées.

49. Les critères jouissent d'une certaine flexibilité lorsqu'il s'agit d'association de femmes. En effet, lors de l'inscription dans les centres financés par le Fonds, il est exigé que 60 % des inscrits soient des femmes. Dans le cadre des programmes proposés par les partenaires, le FONAENF recommande de négocier avec les apprenants(es) pour tenir compte des préoccupations des femmes en ce qui concerne les horaires et les contenus thématiques des formations. Des plages sont également réservées pour des causeries sur leurs rôles sociaux, économiques et culturelles. Dans le cadre du dispositif du suivi/évaluation du FONAENF, la quasi totalité des indicateurs de performance pour le suivi des activités sont désagrégés en femmes et hommes. La constitution du personnel du FONAENF reflète aussi la prise en compte de la dimension genre.

### 6.1. LES AXES STRATEGIQUES 2006-2015 DU FONAENF

50. Les six axes d'intervention du FONAENF se résument de la manière suivante :

**AXE 1 :** contribuer à la promotion d'une offre éducative de qualité en AENF pour toutes et tous.

Cet axe consiste à faciliter l'accès des populations vulnérables et défavorisées à l'alphabétisation. L'accès implique des actions de l'offre et de la demande. Il s'agit d'apporter l'appui nécessaire, surtout financier aux opérateurs/trices (ONG et associations) pour ouvrir et faire fonctionner le maximum de centres.

**AXE 2 :** aider à promouvoir une alphabétisation de qualité en adéquation avec le développement local. A travers cet axe, le FONAENF finance des formations techniques et spécifiques en vue d'améliorer le savoir faire et les compétences des apprenants/es pour accroître leur productivité. Aussi, le FONAENF veillera à ce que l'état actualise les curricula pour les adapter aux réalités socio-économiques des populations à chaque fois que le besoin s'impose. Un programme d'alphabétisation ou de formation ne peut être de qualité que si les premiers acteurs, notamment les animateurs et les superviseurs, sont bien formés et qualifiés. La formation et le recyclage concernent aussi les animateurs, les superviseurs et les agents du DPEBA et DREBA.

**AXE 3 :** appuyer le renforcement des capacités des opérateurs. Il s'agit de développer des actions d'appui accompagnement en faveur des opérateurs, surtout ceux qui sont émergents.

**AXE 4 :** mettre en place des mécanismes fiables et durables de mobilisation des ressources pour le financement de l'AENF : la raison fondamentale d'être du FONAENF. Il s'agit de conduire des actions de négociation pour élargir le bassin des PTF du FONAENF tant au niveau national qu'international. Il s'agit également de diversifier les sources de financement (public et/ou privé) du FONAENF.

**AXE 5 :** accompagner les stratégies de mobilisation sociale en faveur de l'AENF.

Cet axe regroupe toutes les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de communication en vue de changement de mentalité des différentes couches sociales (privilegiées et/ou défavorisées) en faveur de l'AENF. Certaines actions permettront d'influencer les politiques éducatives pour mieux prendre en compte le non formel.

**AXE 6 :** opérer une mutation institutionnelle progressive du FONAENF.

51. Les actions consistent à déconcentrer le FONAENF en créant des antennes régionales, et à collaborer avec des structures spécialisées dans le suivi et l'accompagnement des opérateurs/trices.

## 6.2. LES DOMAINES D'INTERVENTION DU FONAENF

52. Les domaines d'intervention du FONAENF et les activités éligibles sont l'alphabétisation initiale (AI) ; la formation complémentaire de base (FCB) ; les Formations techniques spécifiques (FTS) ; l'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F). En perspective, le FONAENF projette de s'engager dans l'appui aux formules alternatives (CEBNF, écoles bilingues, écoles communautaires, écoles du berger). Il souhaite aussi promouvoir la presse écrite en langues nationales, la recherche linguistique et les documents de post alphabétisation. Les volets pris en charge par le FONAENF sont le matériel collectif d'apprentissage, le mobilier, les fournitures, la prise en charge des animateurs, superviseurs, coordonnateurs, formateurs, la formation et le recyclage des agents, ainsi que l'appui institutionnel des opérateurs.

## 7 . LE STATUT, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU FONAENF

53. Le FONAENF est une association régie par la loi N°1092ADP du 15 décembre 1992 portant sur la liberté d'association. Par association, on entend « tout groupement de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif ayant pour objet la réalisation d'objectif commun notamment dans le domaine culturel, sportif, social, spirituel, scientifique, professionnel ou socio économique ». Le FONAENF dispose d'un récépissé de reconnaissance N°2002-233 MATD/SG/DGAT/DLPAP du 25 juin 2002. La particularité du statut du FONAENF est due au fait que l'état soit membre au même titre que les autres acteurs (opérateurs, PTF, secteur privé).
54. Ces quatre catégories de membres (état, opérateur, PTF, secteur privé) se retrouvent à tous les niveaux des organes (assemblée général, conseil d'administration, comité national de financement, comité régionaux et provinciaux de financement), garantissant ainsi l'équité qui est une des valeurs du FONAENF.
55. Les raisons du choix de la formule d'association relèvent du souci d'avoir une autonomie financière et de gestion, ce qui confère une certaine souplesse et célérité dans les interventions du Fonds. La formule est aussi dictée par le besoin d'avoir un outil commun de financement regroupant les différents acteurs à savoir : l'état, les partenaires techniques et financiers, les associations et le privé. Le statut d'association d'utilité publique confère au Fonds certaines prérogatives ainsi que des avantages fiscaux non négligeables. Il permet à des personnes physiques et morales de s'associer pour exercer une activité à but non lucratif dans un cadre officiellement reconnu. La forme associative a l'avantage d'éviter au FONAENF toute pression de quelque ordre (politique et/ou morale). Garantissant ainsi une certaine stabilité au niveau de l'équipe dirigeante et des prises de décisions consensuelles entre toutes les parties prenantes. La forme associative oblige les responsables du FONAENF à obtenir des résultats et à rendre compte de la gestion des ressources.
56. Les membres de l'association FONAENF sont : 1) l'État et collectivités locales 2) les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux 3) les opérateurs en alphabétisation et en éducation non formelle (ONG et associations) 4) le secteur privé. Les membres d'honneur forment un comité.
57. On note cependant des signes d'insatisfaction de la part de l'Etat qui souhaite être plus représenté dans les différentes instances du FONAENF (comités de financement, conseil d'administration). L'acteur étatique craint de se voir marginalisé dans le processus de développement du FONAENF, ce qui rend compte d'une stratégie de lutte de positionnement des acteurs pour le contrôle du pouvoir et des ressources du FONAENF. Il est à noter que les communautés sont à la remorque des opérateurs et ne sont pas véritablement les maîtres d'ouvrages des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

## 7.1. LES INSTANCES ET STRUCTURES DE DECISION ET DE PILOTAGE DU FOANENF

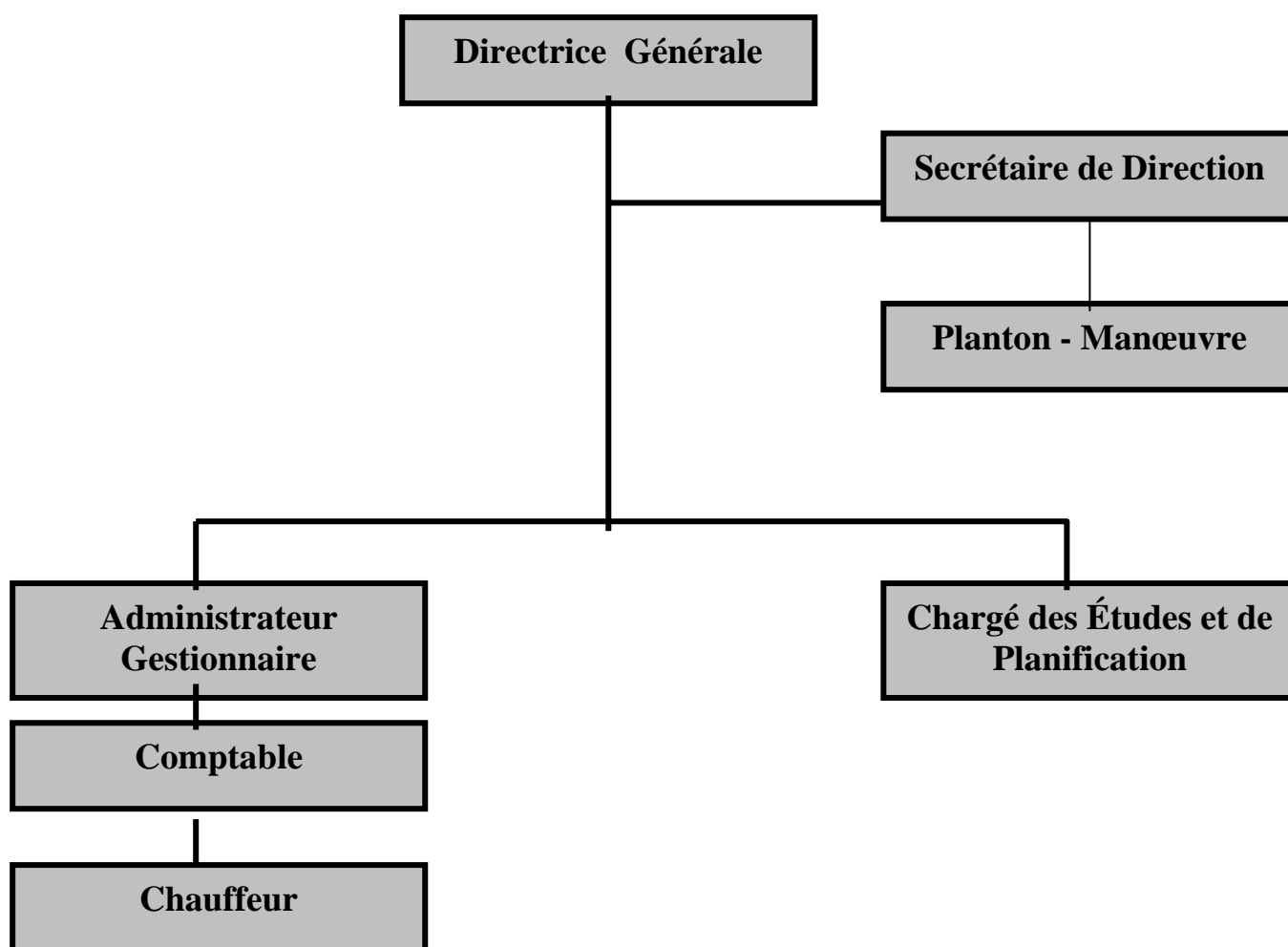
58. Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, les organes du FONAENF sont : l'assemblée générale, le conseil d'administration, les comités de financement au niveau national, régional et provincial et le comité des membres d'honneurs. L'assemblée générale se réunit une fois tous les trois ans et a comme attribution de décider de l'orientation générale des activités du Fonds conformément aux objectifs et à la politique du Gouvernement en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Elle adopte aussi les programmes et budgets pluriannuels ainsi que leurs rapports d'exécution. Elle est chargée de valider la nomination des membres d'honneur et le choix des administrateurs appelés à siéger au conseil d'administration du Fonds. Enfin, elle formule les directives à l'adresse du conseil d'administratif afin d'améliorer le fonctionnement du Fonds. L'assemblée générale réunit les représentants de l'État, du secteur privé et des collectivités locales, des opérateurs, des partenaires techniques et financiers.
59. Le conseil d'administration est chargé de mettre en œuvre les directives et les recommandations de l'assemblée générale ; d'élaborer les programmes et budgets annuels et pluriannuels du Fonds, ainsi que les rapports d'exécution de ces programmes qu'il soumet à l'assemblée générale pour adoption. Il fixe les conditions d'octroi des subventions, suscite la mobilisation de nouvelles sources de contributions financières, autorise tout emprunt du Fonds, approuve les placements dans les institutions financières, décide de l'acquisition, du transfert ou de l'aliénation du patrimoine mobilier et immobilier du Fonds, supervise et contrôle la gestion de la direction générale, identifie et nomme les personnalités, les institutions et organisations, membres du comité d'honneur du Fonds. Le conseil d'administration rend compte à l'assemblée générale de toute activité et décision importante. Il est composé de onze membres dont deux représentants de l'État, un des collectivités locales, trois représentants des PTF, trois représentants des opérateurs/trices , et deux représentants du secteur privé.
60. Le comité des membres d'honneur comprend des personnalités du Burkina Faso et des organisations africaines ou internationales. Le comité des membres d'honneur est un organe consultatif et de plaidoyer dont les missions principales sont de susciter une mobilisation sociale au plan national et international et un intérêt pour les activités d'éducation non formelles et en particulier d'alphabétisation. Il se doit d'inciter les entreprises privées nationales et multi-nationales à investir dans les activités d'alphabétisation et à devenir membre du Fonds. Le comité des membres d'honneur gagnerait à s'étoffer de quelques personnes ressources pour apporter au Fonds un noyau de réflexion sur par exemple, le développement de l'alphabétisation et de la formation technique, les innovations et les recherches alternatives en AENF, l'alphabétisation en milieu urbain.
61. Les comités de financement du Fonds sont chargés d'examiner et d'approuver des dossiers soumis au Fonds au regard du budget qui est alloué annuellement. Le comité régional de financement émet des avis motivés à l'attention du comité national de financement sur toutes les requêtes de financement en alphabétisation et éducation non formelle. Il en est de même du comité provincial de financement qui s'exprime sur toutes les requêtes de financement en alphabétisation et éducation non formelle à l'intention du comité régional de financement. Les membres du comité sont choisis selon leurs aptitudes et leurs expériences en matière d'éducation non formelle ou de gestion. L'analyse des tendances montre que 337 et 410 dossiers de requête ont été étudiés respectivement en 2004 et 2005 par le comité national de financement. Ce nombre de dossiers va encore s'accroître dans les années à venir. Pour permettre une analyse rapide des requêtes, il serait important que le Fonds se déconcentre au niveau régional pour faciliter l'étude des dossiers de requête, améliorer le suivi des contrats de financements, et alléger le volume de travail de la direction du Fonds.
62. La Direction générale du Fonds est l'organe d'exécution du Fonds. Elle est chargée de la mise en œuvre des décisions arrêtées par le conseil d'Administration et des mandats que lui confie ce conseil dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Elle assure la



gestion du fonds. Elle est notamment chargée d'assurer l'exécution des décisions du Conseil d'administration ; de mobiliser des ressources pour le Fonds et de les gérer. Elle assure aussi la réalisation des programmes d'intervention du Fonds en fonction des dossiers approuvés et des ressources disponibles. Elle prépare et soumet à l'adoption du conseil d'administration, le budget et le programme annuel d'activités du Fonds ainsi que les comptes financiers et l'état du patrimoine mobilier et immobilier du Fonds. La Direction Générale propose aussi au Conseil d'Administration toutes études nécessaires à l'amélioration des activités et des performances du Fonds.

63. Il revient à la Direction générale avec la collaboration de ses partenaires, d'élaborer et de mettre à la disposition des opérateurs et des services, les outils référentiels indispensables à son appui (guide d'analyse des requêtes, conditions d'exercice de la profession d'opérateurs, révision du référentiel des coûts de formation et d'équipement des CPAF, etc.). Le FONAENF se propose de développer un dispositif de communication et de suivi évaluation lui permettant de suivre l'action de l'institution ressource collaboratrice, en direction des acteurs ainsi que les résultats et réalisations de tous ces partenaires (administration, opérateurs, PTF, institutions ressources).
64. La Direction Générale du FONAENF projette, en rapport avec les préoccupations liées à la qualité et à l'efficacité des activités en aval et en amont des actions d'alphabétisation, de s'approprier les services de structures collaboratrices pour l'aider au renforcement des capacités des acteurs.

65. L'organigramme de la Direction Générale du FONAENF se présente comme suit :



## 7.2. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

66. Le fonctionnement et la gestion du FONAENF sont régis par un manuel de procédures administratives et financières, ainsi que par un manuel terrain pour les opérateurs. La sélection des dossiers de financement est réglementée. Ainsi, en juin ou juillet au plus tard, deux correspondances sont adressées aux services techniques déconcentrés et aux opérateurs afin de démarrer la campagne.

67. Un dossier type, un guide et des outils de sélection des requêtes sont élaborés et mis à la disposition des opérateurs et des CPF et CRF. Les CPF examinent les dossiers qui sont ensuite transmis au CRF, habilités à rejeter ou à accepter les requêtes avec des avis motivés. L'ensemble des dossiers acceptés et rejetés parvient au Conseil national de financement (CNF) accompagnés d'un procès verbal de sélection. La session du comité national se tient après un travail d'analyse minutieusement fait par des consultants. La liste définitive des requêtes retenues est signée et publiée par voie de presse. Les contrats sont alors signés avec chacun des opérateurs dont la requête a été retenue. Les décaissements se font en deux tranches, 70 à 90% pour la première tranche et le reliquat après justification de la première tranche. Le contrôle de la gestion est assuré par deux commissaires au compte : un représentant du Ministère des finances et du budget et un représentant des PTF qui vérifient chaque année les comptes du FONAENF. Au niveau des opérateurs, les comptables des **DPEBA** sont chargés de la vérification.

68. Les principaux acteurs et partenaires du FONAENF se retrouvent aux niveaux central et local (région, province, département). Dépositaire des fonctions régaliennes, l'État à travers ses structures centrales, régionales et provinciales est chargé particulièrement de la définition ou de la révision périodique de la politique d'éducation non formelle. Il assure aussi entre autres, le suivi et le contrôle des opérateurs, ainsi que la recherche de l'articulation avec les autres secteurs de développement. Il détermine les zones et cibles prioritaires et gère les conflits entre partenaires au plan local. Il assure le contrôle de la qualité et la certification des apprentissages, la formation et le recyclage des animateurs et des superviseurs des opérateurs et opératrices.
69. Les opérateurs regroupent tous les prestataires de service de formation dans le domaine de l'éducation non formelle : ONG, associations autonomes, organisations paysannes, groupements villageois, projets, prestataires de services, confessions religieuses, secteur privé etc. Les opérateurs sont chargés a) de la mobilisation sociale des communautés de base, des collectivités rurales, des organisations paysannes, des entreprises privées b) des actions d'alphabétisation et des formations techniques sur le terrain, de l'ouverture des centres c) de la promotion du programme auprès des bénéficiaires potentiels d) de la tenue de la comptabilité du sous-projet selon le modèle de cahier du gestionnaire annexé au manuel de procédures financières et comptables e) de l'étude du milieu selon une méthode participative telle que la méthode accélérée de recherche participative ((MARP) en vue d'adapter les programmes aux besoins du milieu f) du suivi et de l'encadrement pédagogique des centres g) de la prise en charge du personnel pédagogique (animateurs, superviseurs).
70. La communauté de base organisée assurera la maîtrise d'ouvrage des actions de formation et de l'identification des apprenants. A ce titre, elle sera signataire du contrat de formation avec l'opérateur et le FONAENF. Ce groupe d'acteurs est responsable entre autres de l'identification de leurs besoins d'appui en AENF. La communauté pourrait se faire aider par les agents de développement (de l'état ou des opérateurs) et par les agents du MEBA. Elle sera chargée du choix de l'opérateur, de l'identification des apprenants et de la mise en place d'un comité de gestion fonctionnel du centre pendant les campagnes de formation. La communauté organisée, participera au financement du programme (en nature et/ou espèce) selon les minima fixés dans le manuel de procédures, ainsi qu'aux évaluations des centres d'apprentissage organisés par le FONAENF, les structures centrales ou déconcentrées de l'état ou des PTF dans leur village.
71. Le secteur privé se positionne comme un contributeur potentiel du FONAENF. En effet, le secteur privé doit participer à la mobilisation sociale en faveur de l'AENF dans le milieu du travail. L'expérience du partenariat pour l'éducation non formelle (PENF) en voie de transfert au FONAENF pourrait faciliter l'implication des entreprises dans les activités du FONAENF pour le développement de compétences des travailleurs de ville.
72. **Les partenaires techniques et financiers** regroupent l'État, les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) régionales et les ONG internationales ou nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du faire faire, le rôle de ce groupe d'acteurs devrait porter sur la participation au dialogue politique avec le gouvernement, la participation à la concertation avec les différents acteurs, la mise à la disposition du FONAENF de contribution financière nécessaire à l'exécution des plans opérationnels triennaux. Les PTF peuvent aussi fournir, en fonction des besoins exprimés par le Fonds, une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration, des opérateurs ou du FONAENF, ainsi que pour le suivi/évaluation du processus.

## **8. ACQUIS ET RÉSULTATS DU FONAENF DE 2002 À 2005**

### **8.1. LES ACQUIS AU NIVEAU DES APPRENTISSAGES DU POINT DE VUE QUANTITATIF ET QUALITATIF**

#### **Nombre de centres ouverts avec l'appui du FONAENF**

**Biennale 2006 de l'ADEA – Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle par le FONAENF au Burkina Faso**

<b>Année</b>	<b>Centre AI</b>	<b>Centre FCB</b>	<b>Centre FTS</b>	<b>Centre A3F</b>	<b>Total</b>
<b>2003</b>	984	226	27	2	<b>1239</b>
<b>2004</b>	1793	1029	66	34	<b>2922</b>
<b>2005</b>	3029	1684	115	56	<b>4884</b>
<b>Total des 3 années</b>	<b>5806</b>	<b>2939</b>	<b>208</b>	<b>92</b>	<b>9045</b>

Source : Rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

**L'évolution des effectifs des inscrits dans les centres FONAENF**

<b>Année</b>	<b>Effectif des inscrits</b>				<b>Total/an</b>
	<b>AI</b>	<b>FCB</b>	<b>FTS</b>	<b>A3F</b>	
2003	31.618	7.863	2045	52	41578
Dont Femme	12.309	3.717	629	43	16698
2004	55.280	22.022	2101	1139	80542
Dont Femme	33.247	12.856	1090	427	47620
2005	89.084	33.997	3424	1336	130161
Dont Femme	54.662	19.637	2045	453	78547

Source : rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

**Évolution des effectifs des alphabétisés dans les centres FONAENF**

<b>Désignation</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Effectif de déclarés alphabétisés (FCB)</b>	<b>7863</b>	<b>16.148</b>	<b>26.462</b>
<b>Dont femme</b>	<b>3717</b>	<b>8905</b>	<b>14.885</b>
<b>Taux de réussite</b>	<b>87,73%</b>	<b>73%</b>	<b>78%</b>
<b>Dont femme</b>	<b>84,61%</b>	<b>69%</b>	<b>76%</b>

Source : rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

## 8.2. LES ACQUIS AU NIVEAU DU FINANCEMENT EN FRANCS CFA

Désignation	2002-2003	2003-2004	2004-2005
<b>Financement mobilisé</b>	<b>1.396.067.980</b>	<b>2.865.906.470</b>	<b>3.183.640.062</b>
<b>Financement des opérateurs</b>	<b>600.000.000</b>	<b>1.280.413.592</b>	<b>2.835.597.035</b>
<b>Appui accompagnement</b>	<b>76.000.000</b>	<b>105.000.000</b>	<b>186.753.480</b>
<b>Équipement et fonctionnement</b>	<b>119.650.657</b>	<b>83.954.952</b>	<b>149.477.717</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>795.650.657</b>	<b>1.489.368.544</b>	<b>3.183.640.062</b>

Source : rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

### \*Prévision Budgétaire

## 8.3. LES COUTS UNITAIRES DES APPUIS DU FONAENF

### Coût moyen par apprenants en francs CFA

Désignation	2002-2003	2003-2004
<b>Nombre apprenants (AI+FCB+FTS+A3F)</b>	<b>41578</b>	<b>80542</b>
<b>Dépense totale</b>	<b>795 650 657</b>	<b>1 469 368 544</b>
<b>Coût Moyen par Apprenant (CFA)</b>	<b>19 136</b>	<b>18 244</b>

Source : Rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

### Coût moyen par alphabétisé en francs CFA

Désignation	2002-2003	2003-2004
<b>Nombre Alphabétisés (FCB+FTS+A3F)</b>	<b>9 960</b>	<b>19 388</b>
<b>Dépense totale</b>	<b>795 650 657</b>	<b>1 469 368 544</b>
<b>Coût Moyen par Apprenant (CFA)</b>	<b>79 885</b>	<b>75 788</b>

Source : Rapport technique et financier du FONAENF, premier semestre 2005

## 84.-COMMENTAIRE SUR LES RESULTATS QUANTITATIFS

73. L'examen des résultats dénote une expansion très rapide des effectifs de l'AENF grâce au FONAENF. En effet, le nombre de déclarés alphabétisés des centres appuyés par le FONAENF est passé de 7 863 en 2002/2003 à 22 022 en 2003/2004 puis à 33 997 en 2004 /2005. Grâce à l'action du FONAENF, les effectifs des alphabétisés au niveau national sont passés de 23 362 en 2001 à 67 472 en 2004 –2005. En 2000, le taux national d'alphabétisation qui était de 24% est passé à 28,4% en 2004-2005 du fait de l'existence du FONAENF. L'action du FONAENF a permis d'organiser la vision en AENF en établissant un plan stratégique 2006-2015. Les appuis du FONAENF ont effectivement permis la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire sur l'ensemble du territoire national, tout en prenant en compte la dimension genre et les disparités régionales. Du point de vue quantitatif, la contribution du FONAENF à l'Alphabétisation et à l'Éducation Non Formelle a été notable durant les dernières années. Le nombre des opérateurs en alphabétisation bénéficiaires de

l'appui du FONAEF connaît une hausse rapide. Le nombre de requêtes acceptées est passé de 91 dossiers en 2002-2003 à 239 dossiers en 2004-2005.

74. Le nombre des inscrits dans les centres a évolué de manière croissante quelque soit le niveau. La participation féminine est importante et est estimée à plus de 60%. La contribution du FONAEF par rapport au total des inscrits au niveau national est passé de 20% en 2003 à 31% en 2004. Les prévisions indiquent que ce taux passera à 80% en 2015. Le taux de réussite en AI est 75%, et de 87% en FCB. Cependant, le taux de réussite des femmes reste toujours faible par rapport à celui des hommes, quelque soit le niveau. Les taux de déperdition sont en baisse constante à tous les niveaux.

## 8.5. LES ACQUIS AU NIVEAU DU PARTENARIAT

81. Il y a des avancées notables dans la synergie de mise en œuvre des actions d'AENF. On pourrait citer entre autre : la construction et le développement de partenariat à divers niveaux (FONAEF- Opérateurs, État-PTF, Opérateurs-Communautés). Le secteur privé est un contributeur potentiel au FONAEF car de plus en plus de grandes entreprises réalisent l'importance de l'AENF pour le renforcement des compétences de leurs employés. L'expérience du projet partenariat pour l'éducation non formelle est en voie d'être intégrée dans les activités du FONAEF. On relève donc des collaborations telles que celles entre les DREBA, les DPEBA et le FONAEF dans la sélection des programmes pertinents en AENF à financer ; celle entre le DPEBA et les opérateurs pour le montage des programmes répondants aux besoins des communautés ; celle entre l'état et les PTF qui a permis l'élaboration de nouveaux curricula adaptés. L'harmonisation des coûts et des pratiques a été une préoccupation du FONAEF et les acteurs recherchent désormais des consensus autour de ces points.

# 9. ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE DU FONAEF ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ EN AENF

## 9.1. LES FACTEURS FAVORABLES

75. L'analyse de l'expérience du FONAEF révèle un certain nombre d'acquis. On peut citer entre autres : l'existence d'un ministère délégué ainsi que des directions générales pour la promotion de l'AENF, et le doublement des effectifs d'alphabétisés du FONAEF et de ses partenaires. En effet, les effectifs des AI sont passés de 41.578 en 2003 à 130.161 tandis que les effectifs des FCB sont passés de 7.863 à 26.462. Les financements mobilisés par le FONAEF ont aussi augmenté et sont passés de 1 396 067 980 en 2003 à 3.183.640.062 Francs CFA en 2005.
76. Avec l'existence du FONAEF l'Etat contribue chaque année à plus de 400.000.000 (quatre cents millions FCFA) pour le financement des activités d'AENF sur le terrain alors qu'auparavant il se contentait de la prise en charge des salaires des agents de l'Etat responsable de l'AENF. Le Fonds a suscité un accroissement de l'offre et de la demande de formation en AENF, ainsi qu'un dynamisme au niveau des opérateurs et le renforcement de leur capacité institutionnelle.
77. Au titre des opportunités que le FONAEF pourrait saisir pour son développement, citons :
- L'adoption par la communauté internationale de la stratégie de l'éducation pour tous « EPT » qui invite les gouvernements à tout mettre en œuvre pour l'accès à l'éducation fondamentale pour tous ;
  - L'existence de réseaux, de groupes et de fondations qui appuient les politiques de l'éducation de base dont le non formel ;

- c) L'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui a dégagé des priorités incluant les secteurs de l'éducation de base formelle et non formelle et leur permettant de bénéficier des financements de l'initiative de PPTTE ;
- d) L'existence du programme décennal de l'éducation de base qui a confirmé le caractère prioritaire de l'éducation de base formelle et non formelle, et a invité les partenaires à appuyer sur les plans techniques et financiers toutes les initiatives allant dans le sens du développement de l'éducation de base ;
- e) Le processus de la décentralisation, surtout au niveau des communes rurales qui constitue des sources de demande importantes pour l'AENF afin de doter les collectivités locales de personnes ressources sachant lire et écrire.

## 9.2. LES FACTEURS LIMITANT DES INTERVENTIONS DU FONAEF

- 78. L'analyse de l'expérience du FONAEF révèle aussi des insuffisances et des limites à son action. La mobilisation financière annuelle auprès de certains PTF ne sécurise pas le financement du Fonds et ne lui permet pas une planification dans la durée. Les acteurs du privé ont été peu sollicités dans la mobilisation financière et leur implication reste toujours timide. Les coûts proposés par le FONAEF sont sous-estimés. (tables, bancs, l'indemnité des alphabétiseurs). Le manuel de procédures du Fonds est peu explicite sur le financement des formules alternatives d'éducation non formelle (écoles communautaires, CEBNF, etc.). Tous les acteurs ne connaissent pas le contenu du manuel de procédures du Fonds.
- 79. Le suivi réalisé par les DPEBA et DREBA est essentiellement administratif (contrôle). Il n'intègre pas le suivi pédagogique des animateurs pour un contrôle de qualité du travail d'alphabétisation. Le FONAEF éprouve des difficultés à assurer l'utilisation post-alpha des acquis par les apprenants dans le vécu quotidien et dans leurs activités économiques. Des plans de communication ont été élaborés mais n'ont pas été actualisés pour application à cause d'une absence d'articulation entre le plan de communication du FONAEF et celui du MEBA. Ceci a limité la visibilité des activités du FONAEF auprès du grand public. L'insuffisance de matériel et de moyens de transport au niveau des agents de l'État limite leur rôle dans le suivi et le contrôle de la qualité des opérateurs.
- 80. Le comité national de financement a observé une non maîtrise des dossiers de requête et des critères de sélection par certains membres surtout au niveau provincial et régional. De même, il y a un manque de rigueur dans la sélection des dossiers. Le manque d'organisation et/ou l'absence de rigueur dans le choix des opérateurs entraîne un délai de l'examen des dossiers de requêtes par le comité national de financement. Les comités de financement ne disposent pas de guide d'appréciation de requêtes. Les critères de sélection du FONAEF ne sont pas à la portée de tous les opérateurs, notamment de ceux émergents. Cette situation ne permet pas d'avoir une masse critique d'opérateurs dans toutes les provinces.
- 81. Le Fonds ne dispose actuellement d'aucun mécanisme permettant de prendre en charge la tranche d'âge entre 9 et 14 ans. Des réflexions sont en cours pour prendre ce groupe d'âge dans les cibles du FONAEF du fait de son importance numérique et par souci d'équité. La stratégie de plaidoyer n'est pas suffisamment incisive auprès de l'État et des PTF.

## 9.3. LA CONCEPTION DE LA QUALITE DE L'AENF SELON LE FONAEF

- 82. Pour le FONAEF, la qualité est une valeur cardinale que doit avoir toute activité d'alphabétisation et de formation et qui est le garant de la durabilité de l'AENF dans le système éducatif burkinabé. La valeur « qualité » rappelle à tout moment et à tous les intervenants, la nécessité de disposer de personnes ressources qualifiées, de curricula attestés et confirmés. Enfin, cette valeur met en exergue la responsabilité des acteurs dans la définition des normes et des référentiels pour l'AENF, le suivi contrôle de tous les acteurs et des actions en AENF, la qualité des ressources matérielles et humaines, la pertinence des activités entreprises par rapport aux préoccupations et au vécu quotidien des apprenants, la performance des produits ou des résultats atteints par les programmes d'AENF. Toutes ces

préoccupations sont prises en compte par le Fonds pour assurer la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

83. Les critères et les conditions pour que les programmes soutenus par le FONAEF soient efficaces et de qualité sont les suivants :

Les opérateurs doivent être capables de faire l'analyse du milieu et des besoins en renforcement des capacités des communautés et des apprenants, ceci afin de planifier et de gérer les activités relatives à l'AENF;

L'articulation entre les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle avec d'autres initiatives de financement du développement (Fonds locaux de développement, microfinances) pour assurer une valorisation des acquis des formations, surtout les Formations techniques spécifiques (FTS) dans le champ du développement local durable;

La prise en compte des innovations qui contribuent à la recherche de la qualité;

La nécessité de disposer d'une masse critique de cadres en AENF (chercheurs, cadres supérieurs, alphabétiseurs);

La nécessité de développer les capacités des acteurs en suivi/évaluation pour l'opérationnalisation du mécanisme de suivi/évaluation proposé par le FONAEF;

La disponibilité de normes et de référentiels acceptés par tous les acteurs et effectivement appliqués dans le cadre des interventions;

Procéder à la disqualification des opérateurs dont les taux de déperdition sont supérieurs à 40%;

Dans le cadre du processus pédagogique, les orientations et les principes des nouveaux curricula du non formel à savoir, les 300 heures en soixante jours sont pris en compte.

#### **9.5. LES MESURES ENTREPRISES POUR STIMULER LA QUALITE DES PROGRAMMES D'AENF APPUYES PAR LE FONAEF**

84. Afin d'assurer la qualité et l'efficacité des programmes, le FONAEF prévoit des interventions stratégiques telles que :

- le renforcement des capacités d'interventions des opérateurs traditionnels;
- l'appui du FONAEF à l'émergence de nouveaux opérateurs dans les localités où leur nombre est insuffisant;
- le renforcement des effectifs des agents dans les circonscriptions d'enseignement de base (CEB), les directions provinciales de l'alphabétisation et de l'éducation de base (DPEBA), les directions régionale de l'alphabétisation et de l'éducation de Base (DREBA) et les directions centrales chargées de l'AENF

85. L'ancrage de l'AENF dans tous les départements et villages du Burkina Faso se fera à travers de partenariats à établir par les services techniques du MEBA, les opérateurs et les autres services sectoriels intervenant en milieu rural (agriculture, ressources animales, environnement, etc.), les collectivités rurales, les entreprises etc. L'amélioration de la qualité se fera à travers la recherche et les innovations ainsi que l'amélioration des capacités des agents des services d'alphabétisation en poste (formation et en moyens de déplacement).

86. Enfin, le FONAEF développera des partenariats avec les structures de l'État, les institutions ressources et les chercheurs en AENF pour la formation initiale des éducateurs de base et leur encadrement ; l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques, l'assistance au FONAEF sur toutes questions liées à la qualité des programmes de formation.

87. L'amélioration de la qualité de l'offre de formation devrait se traduire par une augmentation du taux de transition des apprenants en AI vers la FCB de 50% actuellement à 70% en 2015 ;



d'une baisse du taux de déperdition (abandon, redoublement, etc.) des apprenants en FCB actuellement de 30% à 15% en 2015. Le renforcement des capacités des acteurs de l'AENF devrait se traduire par l'organisation de sessions de formation en planification et en suivi-évaluation des agents du FONAENF, des opérateurs, des agents de l'État, des appuis à la création et à la dynamisation des cadres de rencontres formels et informels (cadre de concertation, forum, etc.). Il nécessite aussi un dispositif de communication permettant au FONAENF et à ses partenaires de s'informer mutuellement sur les programmes en cours.

88. Dans le souci de maintenir sa structure légère d'instrument financier, le FONAENF se chargera du renforcement des capacités des opérateurs et des services de l'état et du suivi-évaluation des programmes, en collaboration avec des partenaires.

## 9.6. LEÇONS APPRISES ET DEFIS

89. Suite à la création du FONAENF et la mise en route de ses activités, les leçons apprises sont les suivantes :
- La nécessité de mieux organiser, d'une manière consensuelle, la vision stratégique du FONAENF et de ses partenaires sur l'AENF, d'où le processus d'élaboration d'un plan stratégique à moyen et long terme (2006 – 2015) adopté par les instances du FONAENF ;
  - L'obligation de rendre disponibles et accessibles les documents didactiques en AENF pour assurer une qualité aux activités d'AENF ;
  - Le besoin de renforcer les capacités des acteurs de terrain en gestion financière et comptable, en suivi – évaluation des activités, en analyse et sélection des requêtes de financement etc. afin de permettre aux divers acteurs de s'acquitter efficacement de leur tâche et responsabilité dans le cadre de la stratégie du faire-faire. Cela nécessitera l'appui-accompagnement du FONAENF par une structure collaboratrice de renforcement des capacités ;
  - Le besoin pressant de disposer d'une base de données en AENF à partir d'un mécanisme de suivi – évaluation efficace et moins coûteux ;
  - La nécessité de renforcer le partenariat entre différents services concernés par la stratégie du faire-faire.
90. Parmi les principaux défis à relever par le FONAENF pour avoir des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité on relève la nécessité de rénover des curricula pour les adapter aux préoccupations des apprenants ; la qualification des animateurs, des alphabétiseurs et des superviseurs, ainsi que le renforcement des capacités des agents de l'état pour assurer le suivi et le contrôle des qualités. On note aussi le besoin de certification des formations dispensées afin que l'alphabétisé soit un véritable acteur de développement et de changement. La pérennisation de la mobilisation des ressources financières pour accroître l'offre et l'accès à la formation représente aussi un défi. Le FONAENF se doit aussi d'assurer des services de proximité en déconcentrant certaines de ses structures sur le terrain. Enfin, on note la préoccupation d'assurer la post alphabétisation afin d'éviter la retour de l'analphabétisme.

## 10. CONCLUSION

91. Il convient de saluer la pertinence de la décision de création du FONAENF lors du Forum National sur l'Alphabétisation l'Éducation Non Formelle (septembre 1999). Le FONAENF a été un instrument performant de mise en œuvre de la stratégie du faire-faire et de construction d'une dynamique partenariale pour l'expansion de l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle. Le FONAENF a enregistré durant ses trois années d'existence d'importants acquis et son expérience révèle des leçons apprises qui ont permis des avancées significatives du Non Formel au Burkina Faso.
92. La stratégie du faire-faire pour être efficace repose également sur le renforcement des capacités de tous les acteurs à divers niveaux. Aussi, le FONAENF met un accent particulier sur le renforcement des capacités avec le concours des centres de compétence si nécessaire.
93. Afin d'organiser sa vision et ses interventions, le FONAENF s'est doté d'un plan stratégique (2006-2015) à opérationnaliser afin de permettre au FONAENF d'être à la hauteur des attentes et des défis liés à l'expansion d'une alphabétisation de qualité au service de la lutte contre la pauvreté.

**Tableau 1 : Les réalisations du FONAENF**

DESIGNATION	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES
<b>Nombre de centres AI FCB</b>	1210			2822			4757		
<b>Nombre d'inscrits AI</b>	31.639	19.309	12.330	55.280	33.247	22.033	89.084	54.662	34.422
<b>Nombre évalués AI</b>	28.024	17.216	10.808	45.763	27.754	14.320	78.951	49.201	29.750
<b>Nombre Admis</b>	20.485	11.927	8.558	34.402	20.082	14.320	62.695	37.867	24.828
<b>Taux de réussite</b>	73,09	69,27	79,18	62	60	65	72	69	75
<b>Taux de déperdition</b>							28	-	-
<b>Taux de participation des Femmes</b>							61,36		
<b>Nombre d'inscrits FCB</b>	7863	4146	3717	22.022	12.856	9166	33.997	19.637	14.340
<b>Nombre évalués FCB</b>	6678	3483	3195	18.514	10.480	8034	29.848	17.212	12.636
<b>Nombre Admis FCB</b>	5859	2947	2912	34.402	20.082	14.320	26.462	14.885	11.577
<b>Taux de réussite</b>	87,73	84,61	91,14	73	69	79	78	76	81
<b>Taux de déperdition</b>							22		
<b>Taux de participation des Femmes</b>							57,8		
<b>Nombre inscrits FTS</b>	2045	1416	689	2181	1090	1091	-	-	-
<b>Nombre inscrits A3F CMD</b>	52	43	9	1139	427	712	-	-	-
<b>Nombre d'opérateurs bénéficiaires</b>	91	-	-	174	-	-	239	-	-
<b>Montant Financement mobilisé (CFA)</b>	1.396.067.980			2.865.906.470			-		
<b>Financement des opérateurs</b>	600.000.000			1.280.413.592			2.035.000.000		

## BIBLIOGRAPHIE

Plan décennal de développement de l'éducation de base : 2000/2009 ; MEBA, Secrétariat Général ; juin 1999

Des actions convergentes pour le développement de l'alphabétisation/formation au Burkina Faso : mise en œuvre du PDDEB 200 – 2009. 1<sup>er</sup> forum national sur l'alphabétisation au Burkina Faso du 20 au 24 septembre 1999 ; septembre 1999

Statut et Règlement intérieur du FONAENF ; mars 2002.

Etude de repositionnement et de redimensionnement institutionnel de L'IPD/AOS : d'une école de formation à structure d'appui accompagnement ; rapport final ; IPD/AOS ; octobre 2003

Manuel des procédures administratives, financières et comptables, FONAENF, deuxième révision : juillet 2003

Manuel des procédures administratives, financières et comptables des opérateurs ; FONAENF ; avril 2004

Analyse technique des requêtes de financement, campagne 2002 – 2004 ; Janvier 2003

Document de travail de l'IIEDH : mesurer un droit de l'homme ? L'effectivité du droit à l'éducation II : premiers résultats et synthèse. Ed Valérie LIECHTI. Août 2003

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté Burkina Faso ; MDEV septembre 2003

Travaux de la 2<sup>ème</sup> assemblée générale du FONAENF : rapport général ; Février 2004

Plan d'action de la direction générale du FONAENF : période janvier en décembre 2004 ; février 2004

Manuel de procédures terrain ; 1<sup>er</sup> draft du 12 mars 2004

Rapport de validation du manuel des procédures terrain ; FONAENF ; avril 2004

Ensemble annexe du rapport technique et financier du 1<sup>er</sup> semestre 2004

Rapport technique et financier du premier semestre (janvier – juin 2004) ; juin 2004

Procès verbal de la 5<sup>ème</sup> session du comité national de financement campagne d'alphabétisation 2004 – 2005. FONAENF : novembre 2004.

La mesure de droit à l'éducation : l'effectivité d'un droit culturel au sein des droits humains : manuel et tableau de bord : IIEDH, Université de Fribourg, Suisse & APENF novembre 2004.

Plan d'action de la direction générale du FONAENF : Période janvier à décembre 2005 ; Version finale ; janvier 2005